

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 98 (1962)
Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

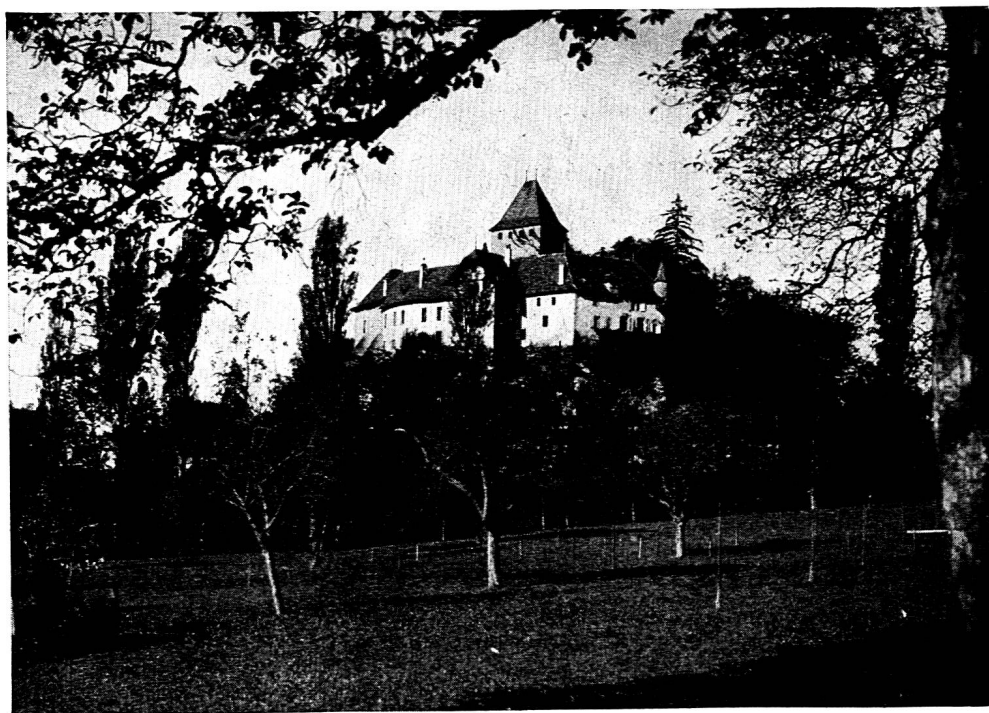
Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le château de Blonay

Ce château, construit probablement vers 1155, a appartenu à la famille de Blonay depuis le commencement de l'époque féodale jusqu'à nos jours, excepté de 1712 à 1806. Cette famille a été la plus importante et probablement la plus ancienne du Pays de Vaud, puisqu'elle remonte au seigneur Othon qui vivait peu après l'an 1000.

D'ailleurs la question des origines de la maison de Blonay a exercé la sagacité des savants les plus autorisés du pays romand et a été résolue de diverses manières.

(D.H.V.)



D. Huisman

Encyclopédie de la psychologie

Cet important ouvrage en 2 volumes de 600 pages illustré de photos en noir et en couleurs est un immense champ d'action pour l'éducateur, dans le domaine et les méthodes propres à la psychologie.

Format 27 × 32 — reliure de luxe — les 2 volumes Fr. 180.—

Pour faire admettre l'idée d'une éducation universelle de la jeunesse par l'école, un homme seul est entré en contact avec les chefs d'Etat ou leurs représentants directs des plus grands pays du monde : USA, URSS, CHINE, JAPON, etc.

Un livre passionnant aux Editions Perret Gentil

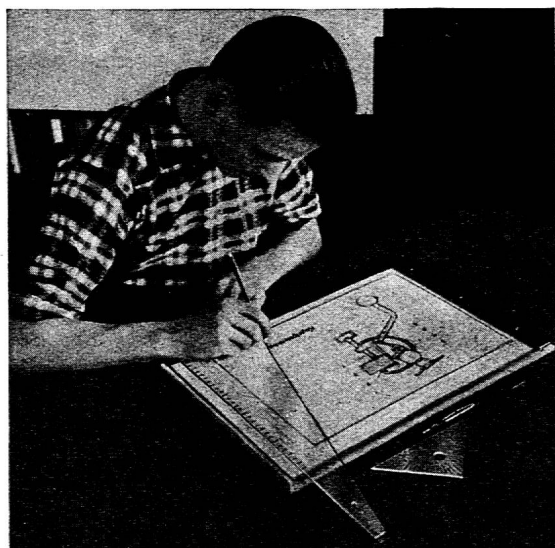
J. Muhlethaler

Le Voyage de l'espoir

En vente dans toutes les librairies

J. Muhlethaler, 27, rue des Eaux-Vives, Genève.

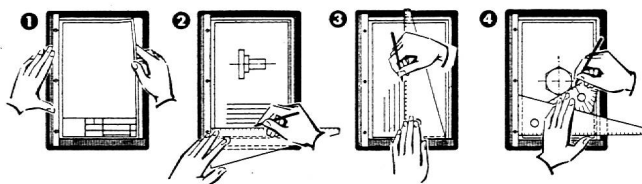
Voie libre au progrès !



plaques à dessin

facilitent le travail

La nouvelle plaque à dessiner HEBEL-JUNIOR-STUDIO facilite le travail. Son emploi est très simple, elle permet de dessiner proprement, de manière très précise et rapidement.



1) Une pression sur la barre de serrage suffit pour fixer ou libérer chaque feuille, même non perforée. 2) Pour tirer les horizontales : l'équerre spéciale applicable à l'extrême bord glisse automatiquement contre la barre d'appui. 3) Pour tirer les verticales : la longue équerre spéciale permet de les dessiner d'un seul trait. 4) Les angles courants de 15, 30, 45, 60 et 75° se font avec l'équerre spéciale (15/75°) et l'auxiliaire (45°).

Plaques à dessin HEBEL No 2056/4 Studio Fr. 17.30

Plaques à dessin HEBEL No 2056/3 Studio Fr. 31.10

et autres modèles livrables en A4 et A3.

Demandez s.v.p. notre prospectus pour les plaques à dessin HEBEL.

Notre dépositaire pour les écoles :

F. PERRET, Valangines 40, NEUCHÂTEL

Représentant général pour la Suisse :

Walter Kessel SA Lugano. Tél. (091) 2 54 02

Collègues,

ATTENTION !

La Guilde de documentation vous offre trois publications à paraître cet automne.

Ce sont :

livret d'orthographe et de grammaire:

100 pages, par M. Nicoulin. (Couverture presspan ou papier fort). Prix 3,50 fr.

L'auteur a réuni, outre 12 dictées préparées, tous les cas, toutes les règles d'orthographe d'usage et de grammaire constituant le bagage de connaissances formelles que l'école primaire se doit d'enseigner.

Tout est classé, ordonné avec une parfaite clarté et dans une langue facile à comprendre. Aussi le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a-t-il décidé d'en pourvoir tous les élèves des classes de 9e.

cahier de calcul mental:

Prix 0,90 fr., 64 pages, pour le degré supérieur, par P. Perret et M. Oberli.

La publication est destinée aux élèves qui y trouveront à chaque page une trentaine d'exercice à résoudre oralement. Déjà en usage dans des classes neuchâteloises, ce cahier rencontre un accueil très favorable de la part des élèves et des maîtres.

cahier de calculs:

Les deux premières dizaines, 84 pages, par M. L. Pauli, destiné aux élèves de 1ère année inférieure, prix 1,30 fr.

Ils ont été expérimentés et ont donné des résultats excellents.

Voyez, dans ce numéro, les pages spécimens que nous soumettons à votre appréciation. Et, **si vous n'êtes pas abonnés à la Guilde** de documentation, passez immédiatement votre commande à M. Morier-Genoud, à Veytaux-Montreux. Un rabais de 10 % sera consenti sur les commandes de plus de 15 exemplaires.

Les envois se feront, sauf imprévu, au début de novembre pour tous les membres de la Guilde (inutile pour eux de faire une commande).

COMITÉ CENTRAL

SPR - Comité central

C'est à Corseaux, sous un ciel et devant un paysage qui évoquaient plus les vacances qu'ils n'invitaient au travail que le comité central SPR s'est réuni le samedi 16 septembre, sous la présidence d'A. Perrot.

Séance importante puisque c'est la première depuis le congrès, et surtout parce que le comité jurassien va terminer sa tâche dans six semaines et qu'il y a encore tant à faire pour que tout soit au point. Il va falloir appliquer les nouveaux statuts et préparer l'assemblée des délégués du 3 novembre qui élira le nouveau comité central (c'est la Société pédagogique vaudoise qui devient section directrice) ainsi que les commissions permanentes.

La préparation de cette assemblée des délégués, qui marquera donc une date dans l'histoire de la SPR, occupe une bonne partie de la séance ; un numéro spécial de l'« Educateur » apportera à tous les membres de la SPR, et spécialement aux délégués, la documentation nécessaire, par exemple, le rapport du président, les nouveaux statuts, etc.

Le comité actuel tient à léguer à son successeur une situation nette et entend lui permettre de commencer immédiatement son travail dans les meilleures conditions. Il restera cependant encore quelques règlements d'application à établir, celui de l'assemblée des délégués, du fonds de secours, du fonds des congrès ; mais il n'y a pas d'urgence, les statuts, aidés par la tradition, sont suffisamment précis pour assurer la bonne marche des affaires.

Une deuxième tâche importante incombe au comité actuel, mais plus encore au futur comité : celle de mettre en application les décisions prises au congrès de Bienne concernant l'Ecole romande ; l'action doit se

poursuivre sur un double plan : à l'intérieur de la SPR et auprès des Départements de l'instruction publique de tous les cantons. Il faudra insister, par exemple, auprès de la Conférence des chefs de Département I.P. de la Suisse romande pour obtenir la création d'une commission intercantonale qui pourrait réaliser les vœux adoptés à Bienne. Ce sera une des tâches essentielles du nouveau ministère, mais les événements vont vite, l'idée de l'Ecole romande s'impose de plus en plus, les milieux politiques s'en emparent, si bien que si la SPR veut garder l'initiative d'un mouvement qu'elle a lancé, il faut agir au plus vite. Conformément aux résolutions adoptées, rien ne doit être entrepris sans la collaboration active des sociétés cantonales et une prochaine assemblée des présidents est prévue.

L'Exposition nationale de 1964 occupe aussi le comité. Le groupe 02 se transforme en association des exposants de la section « instruction, éducation et étude ». « —L'association fera construire l'aménagement intérieur, présentera le programme de la section et en assurera l'exploitation pendant l'ouverture de l'Exposition » (art. 3 des statuts). L'adhésion de la SPR à cette association sera soumise à l'assemblée des délégués ; les conditions financières ne sont cependant pas encore nettement définies.

Les plans du pavillon attribué à cette section sont prêts, mais il reste encore un énorme travail à accomplir.

La Municipalité de Corseaux a eu l'amabilité de mettre à la disposition du comité la salle des maîtres de la nouvelle école et M. Barbey, syndic et député, a bien voulu nous y accueillir. Nos remerciements pour ce geste aimable.

G. W.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Mise au concours du poste de

secrétaire central

Les postulations sont à adresser au président du Comité central M. G. Ehinger, chemin du Village 47, Lausanne, qui tient à disposition le règlement relatif à ce nouveau poste et donnera, sur demande, tous renseignements.

Délai d'inscription : 15 octobre.

Entrée en fonctions : à convenir ; au plus tard le 1^{er} avril 1963.

Comité central.

Règlement pour le secrétaire central de la SPV

Chapitre premier

Généralités

Art. 1. — Un secrétaire central à plein temps est, conformément aux dispositions de l'article 47 des statuts S.P.V., responsable devant le Comité central, de l'administration de la S.P.V. et de la Caisse de secours.

Art. 2. — Le secrétaire est, autant que possible, choisi au sein du corps enseignant membre de la S.P.V.

Art. 3. — Durant ses fonctions, il ne peut être mandataire d'un parti politique.

Art. 4. — Ses droits et ses devoirs sont définis par le statut général des fonctions publiques. (Sauf dispositions spéciales ou dérogatoires du présent règlement.)

Art. 5. — Il fournit une caution suffisante pour la sécurité financière de la S.P.V.

Chapitre II

Election et démission

Art. 6. — Après la mise au concours du poste, le secrétaire est élu par l'Assemblée des délégués et le C.C., sur présentation du C.C.

Art. 7. — Il est élu pour une période de quatre ans. Son élection est ensuite prorogée d'année en année, à moins que l'Assemblée des délégués ne décide de remettre la place au concours. Dans ce cas, le titulaire doit être avisé une année à l'avance.

Art. 8. — Le secrétaire central peut résilier son contrat à toute date, en observant un délai de trois mois.

Chapitre III

Traitement et avantages

Art. 9. — Le secrétaire central reçoit le traitement d'un instituteur de classe supérieure, augmenté d'un complément de salaire égal à celui que la commune de Lausanne verse aux instituteurs.

Le traitement est déterminé comme suit : traitement statutaire, complété par les augmentations déjà acquises pour années de service.

Le cas d'un secrétaire engagé en dehors du corps enseignant sera réglé par analogie, lors de l'établissement du contrat d'engagement.

Art. 10. — Il est assuré à une caisse de pension, ceci aux mêmes conditions que le corps enseignant, âge de la retraite réservé. Le cas d'un secrétaire engagé hors du corps enseignant sera réglé sur les mêmes bases que celui de son traitement.

Art. 11. — Il a droit à huit semaines de vacances par année, fixées en accord avec le C.C. Les huit jours fériés suivants ne sont pas compris dans ces huit semaines : 1er et 2 janvier, Vendredi-Saint, Lundi de Pâques, Ascension, Lundi de Pentecôte, Lundi du Jeûne et Noël.

Art. 12. — Il jouit en outre de tous les avantages réservés aux membres de la S.P.V.

Chapitre IV

Obligations et attributions

Art. 13. — Par semaine, le secrétaire doit à ses fonctions cinq journées de huit heures, plus quatre heures pour séances diverses. Il peut en outre être appelé à fournir des heures supplémentaires, pour lesquelles il sera rétribué équitablement.

Art. 14. — Au Comité central et à l'Assemblée des délégués, ainsi qu'au sein des commissions dont il fait partie, le secrétaire à voix consultative et le droit de proposition.

Art. 15. — Le secrétaire central est chargé de l'administration de la S.P.V. ; ses attributions sont en particulier :

- a) La tenue des procès-verbaux des séances du C.C. et de l'Assemblée des délégués.
- b) La tenue des archives de la S.P.V.
- c) La tenue des comptes.
- d) La correspondance (sous sa signature seule, ou conjointement avec celle du président, selon les cas réglés par le C.C.).
- e) La tenue du fichier des membres.
- f) L'administration du service social (visites, études relatives aux cas soumis aux caisses de prêt et de secours, aide-conseil aux collègues).
- g) L'organisation technique des diverses séances (C.C., délégués, congrès S.P.V., assemblées extraordinaires, éventuellement assemblées des diverses commissions).
- h) La préparation administrative des cours organisés par la S.P.V.
- i) Les enquêtes lors de conflits entre les autorités et des membres du corps enseignant.
- j) Le service de renseignements.
- k) Une collaboration à la rédaction et à l'administration de la partie vaudoise du Bulletin corporatif.
- l) Toute tâche ou délégation confiée par le C.C.

Art. 16. — Le placement des capitaux de la S.P.V. est du ressort du C.C. ; le secrétaire est responsable des prélèvements sur le compte de ch. post., sur le compte courant et sur les carnets d'épargne.

Art. 17. — Les employés accordés éventuellement au secrétaire par l'Assemblée des délégués sont nommés par le C.C., sur proposition du secrétaire, ceci pour

une période indéterminée, conformément aux dispositions du Code fédéral des obligations (art. 347 et 348). Ils sont sous la surveillance directe du secrétaire central. En cas de nécessité, ils sont tenus de fournir des heures de travail supplémentaires, compensées par un surplus de congés. Ils sont tenus par ailleurs à une discrétion absolue, même après l'expiration de leurs fonctions.

Art. 18. — Les conditions d'engagement des employés mentionnés à l'article 17 sont de la compétence du C.C.

Chapitre V

Dispositions finales

Art. 19. — En cas de différend entre le C.C. et le secrétaire central, le bureau de l'Assemblée générale s'efforcera de concilier les deux parties. Si cette tentative échoue, chaque partie désignera un arbitre pris au sein du corps enseignant, puis les deux arbitres choisiront un président agréé par les deux parties. La décision de ce tribunal arbitral engage les deux parties.

Art. 20. — Les cas non mentionnés par le présent règlement seront tranchés par le C.C.

Adopté par l'Assemblée des délégués,
le 5 septembre 1962.

Le président :

G. Ehinger

La secrétaire :

F. Waridel

Finale des examens physiques de fin de la scolarité

Comme pour Belgrade, il fallait réussir certaines performances pour avoir le droit de participer à la finale des examens physiques de fin de la scolarité. 110 points, ce n'était pas une petite affaire ! 86 élèves de nos écoles les ont atteints et ils pourront s'affronter sur le stade olympique en des concours pacifique et passionnants. Pour eux, ce sera un événement, une récompense aussi.

Que faut-il penser de tout cela ? C'est heureux, me semble-t-il. Oh ! il ne faut pas que cela leur monte à la tête, qu'ils se croient « arrivés ». Chaque maître saura certainement les féliciter, les encourager à participer à la finale ; les stimuler, ce ne sera probablement pas nécessaire. Ceux qui viennent de loin pourront certainement sortir de l'école plus tôt pour prendre le train. Ce sera un événement et l'élève sélectionné se sentira grandi aux yeux de ses camarades ; le maître, si c'est un chauvin, ira peut-être jusqu'à l'accompagner à Lausanne.

C'est parfait ! La chose est bonne, heureuse, saine, dirai-je, pour le sélectionné, à condition toutefois que, l'événement passé, ce futur champion sache rentrer dans le rang et faire preuve en classe de la même énergie que celle déployée sur le stade ! J'espère maintenant que nous sommes tous d'accord et que chaque éducateur saura tirer profit de ce petit événement.

C'est donc le 29 septembre, dès 14 h. 30, que se déroulera cette finale sur le stade olympique. Vous êtes tous très cordialement invités à venir assister à ces épreuves qui seront la répétition des examens physiques de fin de la scolarité. Collation et remboursement des frais de voyage pour les concurrents, puis proclamation des résultats aux environs de 17 heures. En cas de temps incertain, le numéro 11 renseignera dès 10 heures. Jean Tschabold, maître de gymnastique à Lausanne, sera le responsable principal de cette manifestation.

R. Yersin.

CRÊT-BÉRARD

Cours de perfectionnement SPV

Le programme, l'horaire et le bulletin d'inscription, concernant le cours de Crêt-Bérard 1962, ont paru aux pages 559 et 560 de l'« Educateur » du 21 septembre. Nous vous prions de vous y reporter. Par ailleurs, nous sommes en mesure d'annoncer une bonne nouvelle à tous ceux qui s'intéressent aux méthodes d'acquisition du calcul durant les premières années de la scolarité.

Méthodes de Lee et de Cuisenaire

Dans le cadre des cours de Crêt-Bérard, et à l'intention plus particulièrement des collègues enseignant au degré inférieur, nous avons organisé une « Journée du calcul », le *mercredi 24 octobre*. Deux enseignants ont accepté de nous apporter leur concours : M. B. Beauverd, inspecteur, Lausanne, nous fera redécouvrir une ancienne méthode d'acquisition des premières dizaines, la méthode de Lee : découpages très simples de plaques en carton, puis mise en couleur.

M. L. Biollaz, maître d'application, Sion, nous présentera la méthode Cuisenaire avec application pratique grâce au concours de quelques élèves.

Horaire :

- 0845 Ouverture des cours de Crêt-Bérard.
- 0930 Exposé de M. Beauverd sur la méthode de Lee.
- 1215 Dîner.
- 1400 Exposé de M. Biollaz sur la méthode Cuisenaire.
- 1600 Thé.
- 1700 L'éducation cinématographique, par M. le pasteur Glardon.

1900 Souper.

2015 Projection commentée : « Le Ciel est à vous ».

Cette journée fait l'objet d'un bulletin d'inscription totalement indépendant (voir ci-dessous) que vous voudrez bien retourner jusqu'au 10 octobre. Son prix : 13 fr.

Le Comité central.

A détacher

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remplir et à retourner à J.-Fr. Ruffetta, Praz-Sort 4, Bussigny. — Délai : 10 octobre.

Je m'inscris pour la « Journée du calcul ».

Je paierai le montant de ma participation au début du cours.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Signature : _____

Postes au concours

Délai d'inscription : 6 octobre 1962.

Payerne. — Instituteur primaire. 2 institutrices primaires.

Villars-Tiercelin. — Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1962.

Délai d'inscription : 10 octobre 1962.

Cudrefin. — Maîtresse ménagère.

Villars-Ste-Croix. — Institutrice primaire.

AVMG - Cours de gymnastique filles

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique organise le mercredi 10 octobre un cours de gymnastique filles dirigé par Mlle R.-M. Porchet, av. Béthusy 26, Lausanne, tél. 22 62 33. Ce cours aura lieu au collège du Belvédère et débutera à 14 h. 15.

L'accent sera porté sur les exercices à mains libres, d'aisance et harmonie, rondes, le tout avec accompagnement musical (disque que chacun pourra commander).

Invitation cordiale à tous. Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire en s'annonçant au directeur deux jours avant l'ouverture du cours. Assurance facultative : 2 fr. 80.

Le chef technique AVMG : R. Yersin.

Mémento

28.30.9.62 : Cours de direction chorale (Assoc. vaud. des dir. de chant).

29.9.62 : AVMG, Finale des examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité ; 14 h. 30, stade olympique, Lausanne.

10.10.62 : AVMG : Cours de gymnastique filles.

13.10.62 : Assemblée de l'Assoc. des maîtres de trav. man, et de cl. OP.

24-26.10.62 : Cours de perfectionnement SPV à Crêt-Bérard.

31.10.62 : AVMG : Courtes d'estafettes.

7.11.62 : AVMG : Concours, petits jeux et divers.

10.11.62 : AVMG : Journée de jeu : basketball.

24.11.62 : AVMG : Cours de volleyball.

26-31.12.62 : Cours d'hiver de la SSMG.

26.1.63 : Congrès SPV.

8.6.63 : Assemblée gén. de l'Assoc. des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Lits Primex

Toute la literie pour adultes et enfants
Voitures d'enfants

Ameublement bébés

Servette 75

GENÈVE

Tél. (022) 33 85 20

GENÈVE

GENÈVE

Informations

Manuel d'arithmétique de 4e, œuvre de nos collègues Béguin - Jeanguenin - Frei, excellemment illustré par M. Petitmaître.

A première vue, cet ouvrage est remarquable par l'abondance et la variété des exercices et surtout par la gradation des difficultés au sein de chaque chapitre, que précède un clair et bref exposé de la notion nouvelle.

Bien que le plan d'études ne prévoie en 4e l'étude des nombres que jusqu'à 200 000, les auteurs du manuel ont eu raison de pousser la numération à l'ensemble des deux premières classes. Ils ont pour eux la logique, en tout cas.

Deux nouveautés ayant leur importance :

- l'introduction du rouge qui permet de faire ressortir l'essentiel de certaines questions et opérations, et d'animer beaucoup de schémas ;
- le remplacement des caractères typographiques Didot de corps 9 par l'Antique (bâton) de corps 12, plus sobre.

Nous souhaitons que ce travail de longue haleine rende à tous les collègues de 4e les services attendus et, chez leurs élèves, fasse lever la bosse du calcul.

Reliefs de la Suisse en matière plastique

par Falconnier et Delacrétaz

En attendant que chaque école au moins soit dotée de ces deux reliefs de la Suisse — l'un schématique au 1 : 600 000 (64/40 cm), l'autre détaillé au 1 : 400 000 (95/60) (v. pour plus de détails l'« Educateur » des 13.7. et 6.9.62), le Centre de l'UIG les met à disposition de tous les collègues qui s'annonceront au 8 96 22.

Ces reliefs seront loués pour une semaine moyennant 1 fr., l'intéressé les prenant le lundi à l'Ecole de Vernier dès 16 h. 10 et les rapportant le samedi suivant au même endroit.

E. F.

Centre UIG de Vernier

Après deux ans d'activité intense et d'expériences précieuses, nous avons pu mesurer l'importance croissante, pour une association de 500 enseignants, d'un centre tel que le nôtre.

En tant qu'organisme indépendant de diffusion rapide et de lieu où se réunit au besoin le bureau du Comité, il nous permet ainsi :

1. d'expédier notre propre correspondance et nos circulaires, sans retard ;
2. de tirer les rapports des commissions ;
3. de reproduire des textes d'épreuves ou des leçons pour les élèves d'une ou plusieurs classes ;
4. de publier enfin dans des délais raisonnables tous travaux pédagogiques élaborés, donc directement utilisables au fur et à mesure de nos besoins.

Malgré les heurts inévitables du début, nous nous sommes toujours efforcés de réaliser le mieux possible ce que nous avions entrepris, avec les moyens de bord que, chers collègues, vous nous aviez permis d'acquérir. Mais il fallait, pour ne pas être vite à bout de souffle, la foi d'un infatigable entraîneur, doué d'un sens aigu de l'organisation, à la fois pratique et critique. Sans

Georges Gallay, qui a su créer un esprit d'équipe sans faille parmi ceux qui se rendent chaque lundi à Vernier, le centre ne serait pas ou ne serait plus.

Dieu merci, le cap de la réussite est franchi. Un capital de bonnes volontés et de collaborations nous est assuré, à côté du fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement du centre, enfin rodé. Institution privée ne recherchant ni gloire, ni profit, il a pour seul but de servir notre école populaire genevoise en aidant ses cadres. M. R. Jotterand, directeur de l'Enseignement primaire l'a bien compris en nous encourageant, dès le début, à persévérer dans la voie que nous nous étions tracée.

Si nous « ruons parfois dans les brancards », c'est que nous connaissons assez bien nos enfants pour savoir ce dont ils ont besoin en face d'un avenir plein de menaces et d'embûches. A notre époque, comme le regretté Gaston Berger l'a écrit, « meubler l'esprit n'est plus la fin qu'il faut poursuivre. Former l'esprit est préférable, mais n'est pas encore suffisant. Il faut reconstruire l'homme lui-même. » Comment ? « En donnant progressivement à l'enfant une certaine attitude intérieure dont l'élément principal est le calme... La deuxième vertu qu'il faut susciter chez lui c'est l'imagination, nourrie par l'enthousiasme. Les autres qualités que l'éducation doit s'appliquer à développer dans la jeunesse, c'est l'esprit d'équipe, le courage et le sens de l'humain, disposition profonde qui engage notre être tout entier. »

Nos projets ? Nous en avons assez pour occuper les lundis de toute cette année scolaire :

- Histoire de 5e puis de 4e.
- Saynètes de Noël.
- Leçons de langage (suite).
- Solutions des exercices et problèmes du nouveau manuel de 4e.
- Géométrie 5e.
- Excursions scolaires — si vous nous communiquez assez d'itinéraires particulièrement réussis.

En attendant la sortie de ces travaux déjà en chantier — vous pouvez volontiers vous procurer nos précédentes productions, dont voici encore une fois la liste :

F.

- Vocabulaires. 4e et 6e (1er et 3e trimestres)
272 fiches 5.—
- 5e et 7e — 396 fiches (A6) 10.—
- Conjugaison. 6e et 7e — 284 fiches (A5) 10.—
- Leçons de langage (Enf. 1re à 3e P), 34 planches (A4) 5.—
- Géographie. 6e — 188 textes sur la Suisse (A5) 8.—
- 7e — 72 textes sur l'Europe 4.—
- Histoire suisse. 6e — 133 fiches (A4) 10.—
- 7e — 185 fiches (A4) 12.—
- Instruction civique. 7e et 8e — 48 fiches (A5) 4.—

Il nous reste en outre un stock d'enveloppes Cellux, format A5 à 3 fr. le cent et des cartons, formats A5 et A6 pour le prix respectivement de 3 fr. et 1 fr. 50 le cent.

Commandes par CCP I 15 155 UIG-CI Genève, sans oublier de mentionner au dos du coupon vos *desiderata* précis.

En guise de conclusion, je tiens à vous annoncer d'ores et déjà qu'une nouvelle visite d'entreprise aura lieu l'un des deux derniers jeudis d'octobre.

L'Educateur vous tiendra au courant.

Chœur des instituteurs

Le Chœur des instituteurs poursuit régulièrement son activité. Dans le cadre des « Concerts spirituels », il présentera un intéressant programme d'œuvres du 16e et 17e siècles : Psalms de Claude Le Jeune, Cantate de Schütz, Magnificat de Monteverde. Ce concert aura lieu le mardi 9 octobre à 20 h. 30 au Temple de Saint-Gervais, avec le concours de M. André Luy, le remarquable organiste de la Cathédrale de Lausanne, qui donnera des pièces de Buxtehude, Scheidt et J.S. Bach.

Signalons que le Chœur des instituteurs s'est produit en juin dernier à Lausanne, aux concerts de la Cathédrale, et qu'il a rencontré un accueil très favorable. Le succès a récompensé le travail de ce groupe sympathique dont la qualité va sans cesse en s'affirmant.

Journée mondiale de l'enfance

ACTION « ASTURAL »

Introduction

Certains d'entre vous ont certainement déjà eu un contact indirect avec l'ASTURAL, puisque cette association aide les enfants suivis par le Tuteur général et le Service de protection de la jeunesse.

Chacun pourra constater, à travers les lignes qui suivent, et à travers la plaquette « 5 ans ASTURAL » qui vous a été adressée par le CI de l'UIG, que l'ASTURAL est bien une œuvre dynamique, répondant à des besoins dont les instituteurs sont eux aussi conscients et alertés.

Nous avons pensé utile de présenter cette œuvre sympathique à nos lecteurs, d'autant que les écoles genevoises pourront collaborer directement à une action ASTURAL à l'occasion de la prochaine Journée mondiale de l'enfance.

L'ASTURAL a en effet exprimé le désir de pouvoir distribuer le 1er octobre 1962 une plaquette explicative et un sachet à chaque élève de l'enseignement primaire et secondaire. Les sachets permettront aux parents des élèves de manifester concrètement leur intérêt à une œuvre sociale dont chacun comprend l'importance.

Avec l'accord du Département de l'instruction publique, nous avons accueilli favorablement cette occasion d'aider des enfants de chez nous.

Buts de l'Astural (créé en 1956)

L'article 1er des statuts déclare : « Sous le nom d'ASTURAL, Action pour la jeunesse, il est constitué, conformément aux articles 60 ss. CCS et 16 de la loi sur l'Office de la jeunesse, une association ayant pour but de soutenir les activités des services de Protection de la jeunesse et du Tuteur général et d'entreprendre des actions d'entraide que ni l'assistance publique ni l'Etat et ses services officiels n'ont la possibilité ou les moyens d'accomplir dans l'immédiat. »

Cette déclaration de principe est concrétisée par les actions suivantes :

- action parrainages ;
- création et exploitation d'îlots familiaux (2 actuellement) ;
- création et exploitation du Centre d'accueil pour adolescents à Chevrens s/Anières ;
- création et exploitation du Centre d'accueil pour adolescentes à Vernier ;
- création et exploitation d'un foyer de semi-liberté pour adolescentes à Bernex.

Faits nouveaux

Il y a une trentaine d'années, les problèmes de protection de l'enfance dans les pays occidentaux étaient encore essentiellement de nature matérielle. Depuis dix

ans, de nouveaux problèmes ont surgi. A Genève, sur 3700 enfants ou adolescents suivis par les Services de protection de la jeunesse et ceux du Tuteur général, 19 % seulement dépendent de l'assistance publique. Les enfants des foyers disloqués, au contraire, représentent une forte majorité. Aussi l'aide que peuvent apporter les services sociaux a-t-elle changé !

A côté d'une action purement économique, encore indispensable aujourd'hui, c'est une action éducative spécialisée qui donnera les meilleurs résultats. Grâce à l'ASTURAL, les efforts de l'initiative privée furent conjugués avec ceux des services sociaux officiels.

Les besoins fondamentaux de cette association d'entraide efficace sont de deux sortes :

1. Besoin de fonds pour obtenir une certaine élasticité des dépenses selon les enfants.
2. Possibilités de placement pour les enfants et adolescents, correspondant à leur âge, à leur sexe, à leurs difficultés particulières.

1. *Parrainages.* — Ils consistent en versements mensuels de 10 francs et servent directement à des jeunes pour nouer les deux bouts de leur budget : achat d'une paire de souliers ou d'un complet, d'une bicyclette, rétribution d'un répétiteur, etc. En 1961 les dépenses se sont élevées à 22 000 francs, couvertes par 17 000 francs de dons « parrainages » et autres dons.

2. *Possibilités de placement.* — En 1961, sur les 3700 enfants suivis, 1200 environ étaient placés :

soit dans la parenté	(298)	32	266
soit dans un placement familial	(484)	74	410
soit dans un institut non spécialisé	(267)	52	215
soit enfin dans un institut spécialisé	(219)	42	177

Pour parfaire ces possibilités de placement, l'ASTURAL doit résoudre :

- A. le cas des enfants qui ont besoin d'un placement stable ;
- B. le cas des adolescents qui doivent être placés d'urgence dans un moment de crise ;
- C. le cas de ceux à qui il faut fournir un cadre de vie intime et ouvert.

A cet effet, l'ASTURAL a mis sur pied :

A. *Les îlots familiaux*, à la suite d'une expérience favorable en Grande-Bretagne. Là sont placés une douzaine d'enfants qui ne pourront vraisemblablement pas retourner dans leur famille naturelle. C'est une formule nouvelle, mais délicate, car les couples désireux d'élever 8 à 10 enfants ne courent pas les rues.

B. *Les centres d'accueil*, qui sont précieux, car les trop rares maisons de rééducation pour adolescents sont soit surchargées, soit inaptes à résoudre tous les problèmes qu'ils posent. Ces centres jouent un peu le rôle de plaque tournante.

C. *Les foyers pour adolescents, apprentis et apprenties*, quand, à la sortie des centres d'accueil, le placement familial n'est pas indiqué. Au contraire des îlots familiaux, ces foyers ne sont pas nécessairement confiés à des couples, mais leur ambiance tend à rappeler le plus possible celle de la vie de famille.

Ainsi l'ASTURAL, bras droit de la Protection de l'enfance malheureuse, par son contact régulier avec le public sollicité de toutes parts, mais jamais en vain, œuvre-t-elle en faveur de l'enfant et de la famille.

C'est pourquoi l'Union des instituteurs genevois ne peut qu'approuver chaleureusement la présente action « ASTURAL » en encourageant chacun d'entre vous à répondre à cet appel, selon sa conscience et son sens de la charité.

E. F.

D'après les renseignements fournis par M. Hutmacher.

NEUCHÂTEL**NEUCHÂTEL****Comité central**

Une matière abondante a nécessité la convocation du CC. La séance eut lieu le 19 septembre, à Fontainemelon.

Procès-verbal adopté.

Le président cantonal que les sections devaient proposer jusqu'au 15 septembre nous valut une seule candidature qui sera présentée à l'assemblée extraordinaire des délégués (fixée au mardi 23 octobre à 19 h. 30, à Neuchâtel, Terminus). Cette assemblée prévoit en outre l'adoption des règlements élaborés par le CC en application des nouveaux statuts cantonaux.

Nous avons entendu ensuite les échos de la dernière réunion du Cartel VPOD (se référer au compte rendu paraissant dans le présent numéro de l'« Educateur »).

Nous sommes saisis d'une lettre de protestation de la section du Val-de-Travers concernant la préparation des futurs maîtres secondaires. Elle est fortement appuyée par le Comité du district du Locle, de même que par le CC unanime. Nous écrirons au Département pour lui exprimer notre grand étonnement et pour être renseignés plus précisément.

La Commission pour l'étude de la semaine de cinq jours, dont la section de La Chaux-de-Fonds avait demandé la constitution, sera formée de quatre membres : M. Benjamin Jost, président ; MM. René Felber (Le Locle), Jean John (La Chaux-de-Fonds) et Fred Siegenthaler (Couvett).

La conférence annuelle des présidents romands de la VPOD aura lieu à Lausanne, samedi 22 septembre dès le matin. Le vice-président s'y rendra. Entre autres objets à l'ordre du jour figurent les adieux au secrétaire fédératif Deppen et une conférence de M. Henri Rieben sur « L'actualité économique ».

Un volumineux courrier de la SPR nous retient assez longuement et nous contraindra à des démarches pour la recherche de représentants dans divers comités ou commissions.

Il est donné connaissance d'une pétition adressée au Conseil d'Etat par les membres du Corps enseignant âgés de 50 ans ou plus qui sont astreints à un paiement supplémentaire très important pour le Fonds de retraite.

Le Cartel syndical cantonal neuchâtelois dont relève notre cartel VPOD aura son assemblée annuelle des délégués le 29 septembre à Fleurier. Nous avons droit d'y être représenté par deux membres. M. Georges Perrenoud et le vice-président sont désignés pour cette délégation.

Nous avons répondu à une enquête sur l'« Emploi des femmes à temps partiel », émanant du secrétariat professionnel international de l'enseignement à Bruxelles.

Le temps nous a manqué pour procéder à la « supervision » des statuts cantonaux avant leur impression. Mais de toute façon nous ne pourrions les imprimer qu'après l'assemblée des délégués d'octobre, qui doit adopter les règlements qui y seront joints.

W.G.

Cartel VPOD

Comme la SPN, le Cartel passe par une période difficile : absence de président, pour le moment, et grand mal à lui trouver un successeur.

Le président pressenti tombe gravement malade, d'où nécessité de fixer un espoir dans une autre direction. Refus, réticences, cumuls sont autant d'obstacles à la découverte du personnage dévoué et compétent qui consentira à reprendre le gouvernail de notre barque. Nous nourrissons cependant la perspective d'un succès au sein du Corps enseignant secondaire chaux-de-fonnier.

Telle était la première préoccupation de l'assemblée des délégués du 18 septembre. Mais le sens premier de cette convocation était la discussion des répercussions de la hausse de l'indice du coût de la vie sur nos traitements. Il nous est fait part d'un échange de correspondance entre le Cartel et le Conseil d'Etat, un tissu d'atermolements et de promesses aboutissant au fait qu'arrivés en septembre, nous n'avons encore rien obtenu de ce qui nous revenait légalement. Actuellement, l'indice est coté à 196,5 et nous devrions avoir reçu 4 % d'augmentation. Et encore, la question se pose de savoir si l'indexation doit être assurée ou non pour la retraite, ce qui impliquerait une retenue de 50 % ! Divers mode de versement de cette hausse sont examinés en variant le % selon la date de la rétroactivité. Ils seront discutés par nos délégués auprès du Conseil d'Etat quand ils seront convoqués, comme il est convenu, avant que le gouvernement n'applique sa décision définitive. Ce fut l'occasion pour l'un des secrétaires fédératifs, M. Schüpbach, de nous exposer son point de vue avec clarté et une connaissance parfaite du problème, ce qui a été fort bien jugé par le Cartel.

Une assez longue discussion suivit au sujet de la classification des fonctionnaires mais elle ne concernait pas le Corps enseignant.

W.G.

Avis de la SNTMRS

Les membres de la Société de travail manuel et réforme scolaire qui n'ont pas encore payé leurs cotisations pour 1962 sont priés de s'en acquitter avant le 15 octobre au compte de chèques postaux IV 3445. Ce délai échu, les cotisations seront perçues par remboursement.

La caissière : Hélène Peter.

Course d'automne : « Sur les traces de Rousseau »

Date : 15 octobre 1962.

Moyen de locomotion : car et bateau.

Itinéraire : Le Locle (départ. 0730 de la Place du Marché) - La Chaux-de-Fonds (départ. 0750 de la Place de la Gare) - Neuchâtel (départ. à 0820 du Monument de la République) - Bateau de Cerlier à l'île de St-Pierre et retour (visite) Cerlier - Neuchâtel - Corcelles - Rochefort - Champ-du-Moulin (dîner : truite et jambon : 9 francs) - Visite de la maison Perrier - Môtiers (Maison Rousseau, cascade) - Boveresse - Promenade facultative, à pied, au « Tilleul des moines » et éventuellement à Monlési - La Brévine - Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel.

Prix : (pour un minimum de 16 personnes) — car et bateau — Fr. 14.—, payables à Willy Guyot, compte de chèques postaux IV b 4594. Le dîner se réglera directement à l'hôtel.

La course a lieu par n'importe quel temps.

Inscriptions : jusqu'au 6 octobre, auprès de W. Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle.

JURA**BERNOIS****Comité central SPJ**

Séance du 16 août 1962

Présidence : Marc Haegeli, président.

Tous les membres sont présents.

Les procès-verbaux des séances des 9 février et 11 mai sont lus et adoptés, après quoi l'on prend connaissance de la correspondance. Il sera demandé au Comité cantonal de faire paraître dans « L'Ecole bernoise », en français, le travail « La discipline à l'école », traité par les collègues de l'ancien canton. De plus, un tirage à part sera prévu à l'intention des jeunes enseignants sortant des écoles normales.

Les sections ont fourni au comité SPJ la liste de leurs membres. Le caissier pourra établir maintenant un état nominatif exact.

MM. W. Jeanneret, recteur à Tramelan, J.-A. Tschoumy, conseiller de profession à Porrentruy et Ivan Gagnebin, instituteur à Tramelan, ont pris part au Séminaire de Chexbres les 25 et 26 mai. Ils en sont revenus enchantés de ce qu'ils avaient entendu.

A propos des frais de délégation des délégués SPR au Congrès romand, le comité SPJ estime que seuls les frais de l'assemblée des délégués doivent leur être remboursés, mais non plus ceux de la journée du congrès. A ce moment-là, en effet, les délégués n'ont plus de mission à remplir, et il est normal que les dépenses du congrès proprement dit soient à leur charge. Rompant avec la tradition établie, le comité SPJ proposera qu'à l'avenir la caisse centrale ne rembourse que les frais occasionnés par l'Assemblée des délégués.

On prendra contact avec les établissements bancaires qui détiennent les fonds du Centenaire de nos deux Ecoles normales en vue d'obtenir un meilleur rendement. Une décision définitive sera prise en accord avec les comités de gérance de ces Fonds.

Une cotisation extraordinaire de 2 francs est à percevoir pour le Congrès de Bienne.

Au sujet du thème à traiter au Congrès jurassien de 1964, une circulaire sera adressée aux sections afin d'en recevoir des propositions et des suggestions. Délai : 15 octobre.

Il est suggéré, enfin, de faire paraître dans « L'Ecole bernoise » la liste des membres de nos sections. Cette liste — qui serait répartie sur plusieurs numéros — tiendrait lieu d'annuaire. Cette idée est retenue, et il sera pris contact avec le rédacteur de « L'Ecole bernoise ».

H. D.

Synode de la section Bienne-La Neuveville de la SIB

L'assemblée synodale de la section Bienne-La Neuveville a eu lieu le 15 septembre à l'Hôtel de la Croix à Gléresse, sous la présidence de M. Roland Beuchat, instituteur. Les questions administratives furent rapidement liquidées, après quoi l'assemblée entendit avec plaisir un rapport de M. l'inspecteur Berberat sur l'activité de la Commission des moyens d'enseignements et sur celle des cours de perfectionnement.

On apprit, entre autres choses, que le livre « Géographie du Canton de Berne » (5e année) était aujourd'hui à la disposition de nos classes. Un cours de perfectionnement est prévu pour l'introduction de ce manuel. Le nouveau livre de calcul pour la 2e année est également terminé. Quant au livre de lecture pour le degré supérieur, il pourra être mis en vente au printemps 1964, la sous-commission qui s'en occupe ayant presque ter-

miné son travail de rédaction. Un cours de perfectionnement sera également organisé pour initier le corps enseignant jurassien à la méthode des « Nombres en couleurs ».

A propos de la pénurie des enseignants, M. Berberat fait remarquer que, si elle s'atténue chez nous, elle n'est pas encore résorbée. Et les 51 candidats des Ecoles normales de Delémont et de Porrentruy, y compris les élèves du cours accéléré qui seront brevetés au printemps prochain, ne suffiront pas pour repourvoir tous les postes vacants.

L'inspecteur Berberat tint à profiter de l'occasion qui lui était offerte pour féliciter et remercier publiquement M. Eugène Bourquin, instituteur à Bienne, pour ses 40 ans d'enseignement, ainsi que Mlle Gertrude Berger, MM. Charles Fiora et Marcel Cattin, tous trois maîtres primaires à Bienne, pour leurs 25 ans d'activité pédagogique.

En fin d'assemblée, M. Marc Eigeldinger, professeur à Neuchâtel et poète bien connu, présenta une fort intéressante causerie intitulée « Rousseau, poète de la forêt ».

H. D.

L'Ecole normale des instituteurs et le 250e anniversaire de J.-J. Rousseau

Bien qu'à l'Ecole normale J.-J. Rousseau soit un des auteurs qui occupent une très large place dans le cours d'histoire des doctrines pédagogiques, et pour cause, notre établissement n'en a pas moins sacrifié (l'on serait tenté d'ajouter, comme tout le monde) au jubilé de l'illustre auteur de l'*Emile*.

Muni chacun d'un exemplaire des *Rêveries*, M. J.-P. Bouvier, licencié ès sciences, professeur de sciences naturelles, et le soussigné ont donc jugé bon de conduire les deux classes inférieures de l'Ecole normale sur les traces de Jean-Jacques par La Ferrière et Môtiers, à l'île de Saint-Pierre... s'efforçant de retrouver les simples qui l'enchantèrent dans ses herborisations. « La fourchure des deux longues étamines de la brunelle, le ressort de celles de l'ortie et de la pariétaire, l'explosion du fruit de la balsamine et de la capsule du buis... » tout cela s'observe encore dans l'île, où l'on s'imaginait voir notre solitaire revenir « chargé d'une ample moisson, provision d'amusement pour l'après-dînée au logis, en cas de pluie » (voir *Rêveries*, cinquième promenade). Amusement qui, selon l'appréciation si bien touchée d'Henri Roddier, « allait faire également les délices d'autres générations d'âmes sensibles ». Car Rousseau n'est pas botaniste ; il herborise, c'est tout autre chose ; l'on peut toutefois regretter le fait que son idée de dresser l'inventaire complet de la flore de l'île sous le nom d'une *Flora petrinsularis* soit demeurée — et pour cause — au stade velléitaire. Rousseau a peut-être raté ainsi l'honneur de se voir désigné, deux siècles après, par ses fervents commentateurs, le fondateur de la phytosociologie...

Il appartenait à M. Serge Berlincourt, docteur ès lettres, professeur de littérature, d'entretenir élèves, maîtres et invités (à savoir notamment une classe de l'Ecole cantonale) sur le thème suivant : *Présentation et actualité de Rousseau*, conférence magistrale que nous hésitons à résumer, tant nous sentons combien honnête, profonde et sincère fut cette analyse de la personnalité si complexe de Jean-Jacques.

Après tant d'articles, d'études, de conférences ou de discours (à l'occasion de l'année Rousseau), centrés

presque toujours sur un aspect particulier de la vie ou de l'œuvre, il était bon, utile — nécessaire même, du moment qu'il s'agit d'informer, de renseigner des élèves et des étudiants avant tout — de tenter une synthèse. Oui, de viser à faire revivre tout de l'homme : c'est-à-dire une vie, un caractère, un génie (avec ses faiblesses et ses grandeurs), une œuvre, un système, une influence... C'est ce qu'a entrepris, avec un succès total, M. Berlincourt.

Que la vie de Jean-Jacques soit une des plus étranges, des plus extraordinaires, des plus attachantes qui soient, chacun en tombe d'accord. Encore faut-il en démêler les grandes lignes, insister sur les hauts et les bas, distinguer les détails, même plaisants, des faits réellement importants.

Et puis, cette existence est telle (une suite d'aventures et de rencontres étonnantes)... parce qu'elle a été dominée par un esprit, un caractère original entre tous : à la fois sentimental et ombrageux, orgueilleux et tendre, romanesque et peu sociable ; un rêveur doublé d'un utopiste.

Il est facile d'imaginer que l'œuvre due à pareil tempérament n'aura rien de banal. Elle obéit, de plus, à un besoin de logique implacable : les trois premiers ouvrages (les deux *Discours*, puis la *Lettre sur les spectacles*) développent des théories reposant toutes sur l'idée (fausse) : l'homme est né bon, c'est la société qui le corrompt ! Et les trois livres célèbres qui suivent (*Emile*, *Contrat social*, *Nouvelle Héloïse*) en veulent être l'application... à l'individu, au couple et à la société.

Certes, tous ces ouvrages ont vieilli ; on relit plus volontiers, aujourd'hui, pour leur fraîcheur, leur brutale sincérité et leurs admirables descriptions de la nature, les pages autobiographiques : les *Confessions*, les *Dialogues* ou les *Rêveries*.

Il était ensuite intéressant d'établir, comme l'a fait le conférencier, quelles étaient les sources de l'œuvre, puis ce qui paraît dépassé, irrémédiablement, ou souvent erroné ; enfin, ce qui survit, fût-ce en partie, grâce à la magie du style.

Dernier point qui a retenu le conférencier dans son étude à la fois dense et nourrie : Rousseau est-il bien, dans un temps sombre, difficile et qui est à la recherche d'une nouvelle table des valeurs, le guide souhaité, le sûr précurseur rêvé ?

Le lendemain, ce fut le soussigné qui, dans une causerie intitulée *Jean-Jacques Rousseau, psychopédagogue et inventeur de l'école fonctionnelle*, tenta d'orienter les mêmes auditeurs sur deux points particuliers de la pédagogie de Rousseau. En effet, s'il est difficile aujourd'hui de trouver, ou de retrouver dans l'*Emile* tout ce que l'on y cherche, il est néanmoins certain que Rousseau y fait œuvre de psychopédagogue, puisque l'on y découvre au moins cinq lois psychologiques, de nos jours savamment formulées et démontrées, que Jean-Jacques applique il est vrai empiriquement, comme d'instinct, sans les exprimer, sans les souligner... Au lieu donc de traiter l'élève comme un homme réduit dans les dimensions du corps, certes, mais dont l'esprit serait à la capacité de celui d'adulte, erreur que dénoncèrent dès la Renaissance les Erasme, les Rabelais, les Montaigne, traitons-le selon son âge et ses aptitudes : « Chaque esprit a sa forme, selon laquelle il a besoin d'être gouverné », affirmera Rousseau. Dépassant ainsi l'illustre Jean-Amos Komensky (1592-1670) qui, déjà, avait senti que le pôle de l'éducation devait se déplacer du maître à l'élève, Jean-Jacques est psychopédagogue de doctrine et de conviction. Il ouvre

ainsi la voie à l'ère moderne d'une psychopédagogie véritablement scientifique et rationnelle.

Même esprit novateur lorsqu'il invite l'éducateur à remplacer les moyens dont on avait usé jusqu'alors, envers l'élève, pour l'amener à l'étude, à savoir les coups, les récompenses, les prix, par l'intérêt fonctionnel à l'objet de ses études. Ainsi perçoit dans l'*Emile*, encore que non formulée, la fameuse loi d'adaptation fonctionnelle, selon laquelle « l'action se déclenche lorsqu'elle est de nature à satisfaire le besoin ou l'intérêt du moment ». Loi dont l'application s'exercera dans l'éducation fonctionnelle ou active, et qui portera l'éducateur à susciter, avant tout, l'intérêt pour la connaissance. Pour faire agir un élève, plaçons-le donc dans les conditions propres à faire naître le besoin que l'action que l'on désire susciter a pour fonction de satisfaire. D'où la page suave de l'*Emile* (enregistrée pour la circonstance, sur magnétophone, sous forme d'un petit scénario) sur le comportement du jeune garçon lorsque, volontairement égaré par son précepteur dans le forêt de Montmorency, il finit par découvrir l'intérêt qu'il y a à connaître les points cardinaux !

Tels furent, dans les grandes lignes, les hommages rendus par l'Ecole normale des instituteurs à la mémoire de Jean-Jacques, dont il faut bien reconnaître qu'en tant que nautonnier de la nef pédagogique, il a donné un coup de barre qui allait conduire le vaisseau vers des horizons vraiment nouveaux.

Le voyage dure encore, d'ailleurs, et les idées de Rousseau sont loin d'être réalisées. Passé le cap de la psychopédagogie, l'on voit poindre une éducation usant de méthodes à base scientifique : l'école moderne, et c'est là un fait sans précédent dans l'histoire des doctrines pédagogiques.

Ed. Guéniat, directeur de l'Ecole normale.

A l'Ecole normale des instituteurs

Du 17 au 22.9., la 1^{re} classe de l'Ecole normale a accompli un voyage d'étude sous la conduite de MM. Liechti et Guéniat. Après la traversée de la Bourgogne, de l'Auvergne, la visite des fameuses grottes de Lascaux, l'étude générale des phénomènes karstiques de ces régions, la traversée des Causses et des Gorges du Tarn, le retour s'est fait par le Creusot.

Ce voyage a mis le point final au cycle des courses scolaires qui englobait, cette année, une excursion d'une semaine dans les Alpes grisonnes (I^{re} classe) conduite par M. Droz, accompagné de M. R. Moine ; une course de deux jours (IV^e et III^e classes) conduite par MM. Bouvier et Guéniat, et consacrée à la mémoire de J.-J. Rousseau (La Ferrière - Môtier - Ile Saint-Pierre). Enfin, la Communauté des élèves, secondée par M. Bouvier, endossa la responsabilité d'une excursion de l'ensemble des classes à Saint-Imier, avec visite des usines Longines, et Chasseral (Combe-Grède).

Toutes ces courses ont donné lieu à d'utiles observations, à des rapports intéressants, et ont contribué à élargir la documentation de l'Ecole dans divers secteurs, tout en donnant à nos normaliens d'heureuses occasions de détente « hors les murs ».



Aberegg-Steiner & Cie S.A.

Fliederweg 10, Berne 14

La maison de confiance pour la confection de vos

CLICHÉS

Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

MÉDECIN DES OISEAUX

En Australie, les amis des bêtes viennent de conférer le titre officiel de « Médecin des oiseaux » à un écolier de 13 ans, Reg Wilson, qui consacre tous ses loisirs à recueillir et à soigner des oiseaux blessés.

Reg a transformé la cour de la maison de ses parents à Geelong, ville côtière à 60 km de Melbourne, en un hôpital unique en son genre, qui accueille les malades ailés, sauvages ou apprivoisés, venus de 40 km à la ronde.

Depuis six ans, Reg cumule les fonctions de chirurgien, de brancardier et d'infirmier. Occasionnellement, ses parents, ses jeunes frères Gregory et Ken, sa sœur Julie, et ses camarades d'école lui apportent leur concours. Les pensionnaires sont si bien soignés qu'une fois rétablis ils ne veulent pas toujours partir.

Le gardien-chef de cet hôpital peu courant est le chat « Tigre », qui veille non seulement à maintenir l'ordre parmi les malades mais ne laisse entrer aucun autre chat du voisinage. N.d.l.R. : Une photographie est à votre disposition.

(UNESCO)

CONTRE L'ANALPHABÉTISME DANS LE MONDE

Sur les 1 600 millions d'adultes et d'adolescents (âgés de plus de 15 ans) qui peuplent la terre, 700 millions au moins sont analphabètes. Et à ces 700 millions s'ajoutent d'innombrables enfants de moins de 15 ans qui sont analphabètes en raison d'une scolarisation insuffisante ou nulle. On estime, en effet, qu'en 1959, plus de la moitié de la population mondiale d'âge scolaire ne recevait pas d'instruction primaire.

Ces statistiques figureront dans un rapport sur la suppression de l'analphabétisme dans le monde que le directeur général de l'UNESCO soumettra à la prochaine session de la Conférence générale de l'Organisation internationale en novembre 1962.

PÉDAGOGIE MILITANTE ET PÉDAGOGIE TRIOMPHANTE

Transportant sur le plan scolaire la distinction ecclésiastique entre l'Eglise triomphante, celle des élus et des saints, et l'Eglise militante, celle du clergé et des ouailles aux prises avec les difficultés d'ici-bas, André Ferré a intitulé « De la pédagogie militante » l'introduction au remarquable petit ouvrage qu'il a publié chez Bourrellier : « Enseigner, métier difficile ».*

Le mot a fait fortune parce qu'il consacre une réalité.

Il y a, en effet, un abîme entre la pédagogie des livres et des revues et celle de la classe, entre l'enseignement idéal prôné par l'Ecole normale et celui que, plus prosaïquement, vous départissez à vos élèves.

Vous avez assisté aux délibérations d'un congrès ou à une journée de conférences officielles. Les orateurs ont exalté la vocation pédagogique, apporté des solutions infaillibles à l'enseignement de la langue maternelle ou du calcul, agité des mots d'ordre impératifs : « motivation profonde de toute activité scolaire... autodiscipline éducative... activité véritable des enfants ». Des thèses ont été présentées, discutées, amendées et approuvées. Vous nagiez, enthousiaste, dans les eaux de la pédagogie triomphante !

Le lendemain, vous retrouvez la classe et ses petites servitudes. Et, au cours des jours suivants, vous déchantez ! Votre installation ne vous permet pas d'essayer tel moyen pédagogique qui vous a été recommandé ; l'autorité scolaire se fait tirer l'oreille au sujet d'une modeste requête que vous avez présentée ; un papa s'oppose à la sortie, préparée avec soin et qui devait nourrir ce centre d'intérêt, signe de votre désir d'innover, de mettre en pratique les informations reçues ; certains élèves sont absolument rebelles à la méthodologie nouvelle que le conférencier vantait tant... Bref, vous êtes retourné en pleine pédagogie militante, à cette confrontation parfois cruelle entre les principes et les possibilités.

La pédagogie triomphante, Ferré l'a noté, c'est la science pédagogique. La pédagogie militante, par contre, relève de l'art et consiste en l'application de la science pédagogique : application teintée d'empirisme, adaptée aux conditions locales et aux possibilités des enfants, appauvrie par toutes les contingences et les restrictions de notre nature d'homme faillible et faible.

Que nos jeunes collègues qui, trop souvent se désintéressent des congrès et n'ont cure de lectures professionnelles n'oublient pas que leur pédagogie militante, dont ils sont si fiers, pousse, tel un arbre, ses racines dans le sol nourricier de la pédagogie triomphante. Et qu'elle risque de s'atrophier si cette nourriture lui manque.

A. Ischer.

* Enseigner, métier difficile. Carnets de pédagogie pratique, éd. Bourrellier.

Il ressort des estimations actuelles que, sur les 198 pays et territoires du monde, 97 ont un taux d'analphabétisme supérieur à 50 %. 17 comptent de 80 à 85 % d'analphabètes, 6 de 85 à 90 %, 17 de 90 à 95 % et 20 de 95 à 99 %.

Des statistiques officielles obtenues lors des opérations de recensement indiquent que dans certains pays très peuplés, notamment en Asie, le nombre des analphabètes a augmenté sensiblement entre 1950 et 1960. (UNESCO)

9^e dictée

Un train international (1)

L'énorme locomotive s'avance, dans un calme formidable, avec un bruit majestueux, **toute vibrante** de force contenue et comme **animée** (8) d'une vie mystérieuse (2) en **dégageant** (32) de **tout son** (98) être (3) une **incomparable** (69) **impression** (4) de **puissance dominatrice**.

Songez (25) aux **immenses** (5) voitures **qu'elle** (97) **remorque** et qui **semblent** (26) ne faire qu'un avec elle.

Songez à toutes les contrées (56) **qu'elles ont** (91) **traversées** (17) dans **leurs** (89) **courses**, aux (6) **plaines neigeuses**, aux **allées verdoyantes** (39), aux **gorges** où **écoulement** (28, 26) les **torrents**, aux **rivages fleuris** (11) d'**orangers** (7), aux **villes de marbre reflétées** (34, 15) dans les **golfs bleus** (11, 5), aux **noires** (8, 11, 79) **cités** (56) que **couvre** (28, 23) un **ciel de suite** (51)...

Les beaux pays **dont le rêve ou** (92) le regret nous **hante** (23), **elles les** (88) **ont** (91) **visités** (17), **elles les ont vus** (17), ils **leur** (89) sont **familiers** (8); elles ont **essuyé** (39, 17) tour à tour **leurs** (89) **bourrasques**, leurs **neiges**, leur **soleil**, et **c'est** (85) une **poussière européenne** (9) qui **ternit** (20, 23) les **flancs** des **lourdes** voitures de **luxe** (10).

(153 mots) 71 % du voc. fond., pp. 44-47.

F. Séverin.

(157 mots) 66 % du voc. fond., pp. 44-47.

Emile Moselly.

10^e dictée

Jeux d'enfants

Les cours où poussaient des **fourrés** (1) d'**orties** (51) étaient **encombrées** (16) d'un **désarroi** de **tombereaux**, de **herse**s, de **charrues** (2), et ces (84) **débris** se **pré-taient** (3) **docilement** à nos jeux, avec des **complaisances** (4) de vieux qui **entrent** (26) dans une **ronde d'enfants** (5).

Soyez (25) **bénies** (16), **vieilles auge**s de **pierres fendues**, où (92) le **bétail** ne venait plus boire, où l'on se couchait, les membres **pénétrés** (34, 15) de votre **tiédeur** (55) !

Soyez bénis, **chariots** (2) **délabrés** (11) **dont les chaînes** (6) nous **balançaient** doucement !

Soyez bénis, vieux **puits** à la **margelle creusée** par le **frottement** des cordes, qui **contenez** (25) le ciel immense !

Toutes (60) ces (84) **vieilles** qui nous **aimaient**, s'**accroupissaient** (7, 66, 26) **docilement** pour **faciliter** (19) nos jeux. Elles **oubliaient** (41) **leur** (89) **décrépitude** pour se (83) **hausser** (8, 66, 19) à des **emplois** glorieux : un **tombereau** où (92) l'on rentre des **pommes** de terre devenait un **vaisseau** **dont l'étrave** fendait la mer...

Nous étions **de grands artistes**, et notre **imagination** (9, 57), à **chaque** (61) **instant**, **façonnait** la réalité et **recréait** le monde.

1 Les adjectifs en « onal » prennent un n : national, cantonal, patrimonial...

Les adjectifs en « onnel » prennent deux n : personnel, exceptionnel...

2 Mystère, mystérieux (adj., mystérieuse), mystérieusement...

3 Un être (humain), le verbe être ≠ un hêtre (arbre).

4 Noms féminins composés de **pression** : **compression**, **dépression**, **impression**, **oppression**, **répression**, **suppression**.

5 Immense (sans mesure), mensuration, incommensurable ≠ commencer (v.).

6 Voir 1^{re} dictée, note 4.

7 Les noms d'arbres (ou de plantes) fruitiers s'écrivent **-er**, en général.

Un **oranger**, un **pêcher**, un **noyer**, un **grosellier**, un **châtaignier**, un **cognassier**, un **pommier**, un **poirier**, un **prunier**, un **bananier**, un **fraisier**, un **mûrier**, un **framboisier**...

8 **Familier**, **familiale**, **familièrement**, **familial**, **familiarité** ≠ **famille**.

9 Voir 4^e dictée, note 1. Voir aussi tableau de l'adjectif qualificatif, p. 60, 61.

10 Le **luxe** (grande dépense, grande magnificence), **luxueux** (adj., -euse)...

1 Un **fourré**, **fourré** (adj.), **fourrer** (v.), une **fourrure**, un **fourreau**...

2 La famille de charrette roule sur **deux roues**, sauf char et chariot qui en perdent toujours une. Une charrette, une charrie, une charretée, un charretier, charrier (v.), le charriage, le charroi, charroyer (v.), un charron, une carriole...

3 **Prêter** (v.), un **prêt** (action de prêter), un **prêteur**, **prêteur** (-euse, adj.).

4 La **complaisance**, **complaire** (v.), **complaisant** (adj.), le **plaisir**, **plaire** (v.)...

5 Voir 6^e dictée, note 1.

6 Une **chaîne** (de montre, de montagnes), une **chainette**, **enchaîner** (v) ≠ **chêne**.

7 Les mots commençant par le son « ac » prennent **deux c**.

Exemples : **accabler** (v.), **accepter** (v.), un **accident**, un **accord**...

Exceptions : un **acacia**, une **académie**, un **acajou**, **acariâtre** (adj.)...

8 **Hausser** (v., rendre plus haut), **haut** (adj.), un **haussement** (d'épaules), une **hauteur**...

9 Les mots commençant par le son « in » prennent **deux m** sauf **image** et **imiter**.

I. Les 4 grandes

Que dois-je faire

- △ **UN NOM ?** (Voir aussi tableau du nom, pp. 54-55)
- △ Observer les règles du **genre** (masculin ou féminin) et du **nombre** (singulier ou pluriel).
- On reconnaît qu'un mot est un **nom** quand on peut mettre devant : **le, la, les ; un, une, des.**

Pluriel des noms

- | | |
|----------------------|--|
| 1. en -s | en général, sauf ceux en -s, -x, -z. |
| 2. en -ail | sauf baïl, corail, émail, soupirail, travail, vantail et vitrail = -aux. |
| 3. en -ou | sauf bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou et pou = -oux. |
| 4. en -al | sauf bal, cal, carnaval, chacal, choral, festival, récital et régal = -als. |
| 5. en -eau, -au, -eu | sauf landau, sarrau, bleu et pneu = -s. |

- △ **-aux, -al :** -aux est le pluriel de -al ;
Un journal régional ; des journaux régionaux.
6. C'est aussi le pluriel de :
boyau, joyau, noyau, tuyau ; glau, gruau, fléau, préau ; étiau.
Mais **landau** et **sarrau** prennent s.
- △ **-eaux, -eau :** -eaux est le pluriel de -eau ;
Un beau moineau ; des beaux moineaux.
7. **Finale des noms :** On connaît souvent la lettre finale d'un nom par un mot de la même famille :
Un chant (chanter) ; un crin (une crinière).

- △ **UN ADJECTIF QUALIFICATIF ?** (V. aussi tableau de l'adjectif qualificatif, pp. 60-61)
- △ L'accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

Féminin des adjectifs

- | | |
|------------|--|
| 8. en -e | en général, sauf ceux en -e (les adjectifs en -gu = -gué). |
| 9. en -et | sauf complet, concret, désuet, discret, inquiet, replet et secret = -ète. |
| 10. en -ot | sauf bigot, dévot, falot, fiérot, idiot, manchot et petiot = -ôte. |

Pluriel des adjectifs

- | | |
|------------|--|
| 11. en -s | en général, sauf ceux en -s, -x. |
| 12. en -al | sauf banal, bancal, fatal, glacial, natal, naval et final = -als ; final fait aussi finaux . |
13. **Fin. des adjectifs :** On connaît en général le masculin d'un adjectif qualificatif en le mettant au féminin :
Vert (verte) ; gris (grise) ; clair (claire).

14. **-ants, -ant :** Pour distinguer l'adjectif verbal (variable, état) du participe présent (invariable, action), on met au féminin :

Des garçons très obéissants ; des filles très obéissantes.
Des garçons obéissant bien ; des filles obéissant bien.

questions de la dictée

quand je vois...

- △ **UN PARTICIPE PASSÉ ?** (Voir aussi tableau du participe passé, pp. 98-99)
- △ Chercher s'il est employé
15. 1° sans **auxiliaire** : accord comme l'adjectif avec le **nom**. (La fleur cueillie.)
16. 2° avec l'**auxiliaire être** : accord avec le **sujet**. (La fleur est cueillie.)
17. 3° avec l'**auxiliaire avoir** : **jamais d'accord avec le sujet ; accord seulement avec le complément d'objet direct placé avant le participe passé**. (Nous avons cueilli une fleur. La fleur que nous avons cueillie.)

- On trouve le **complément d'objet direct** en posant la question **qui ? ou quoi ?** après le **verbe** (sauf après les verbes attributifs comme **être, paraître, sembler...**).

18. **Fin. des P.P. :** On connaît le **masculin** du participe passé en le mettant au **féminin** :
Pris (prise) ; écrit (écrite) ; vu (vue).

19. **-é, -er :** On écrit -é quand on peut dire **vendu**, et -er quand on peut dire **vendre** :
J'ai joué (vendu) ; je veux jouer (vendre).

20. { **-i, -is, -it** } Pour distinguer le **présent** ou le **passé simple** de certains verbes
{ **-u, -us, -ut** } en **-ir, -oir, -re** du **participe passé**, on remplace par l'**imparfait** :

Je finis (je finissais)
Tu finis (tu finissais)
Il finit (il finissait)
Il a fini (P.P.)

Je reçus (je recevais)
Tu reçus (tu recevais)
Il reçut (il recevait)
Il a reçu (P.P.)

- △ **UN VERBE ?** (Voir aussi tableau des terminaisons, pp. 96-97)

- △ L'accorder en **nombre** (singulier ou pluriel) et en **personne** (1^{re}, 2^e, 3^e) avec son **sujet**.
On trouve le **sujet** en posant la question **qui est-ce qui ? ou qu'est-ce qui ?** devant le **verbe**.

- On reconnaît qu'un mot est un **verbe** quand on peut mettre devant : **je, tu, il, nous, vous, ils**, sauf à l'infinitif, à l'impératif et au participe.

Terminaisons verbales :

	1 ps	-e, -ai, -s, -x
2 ps	2 ps	-e, -s, -a, -x
3 ps	3 ps	-e, -(d), -a, -c
1 pp	1 pp	-ons, -mes
II pp	II pp	-ez, -tes
III pp	III pp	-ent, -ont

J'aime, je finirai, je veux.

Chante ! tu fais, va ! tu peux, tu vaux.

Il crie, il rit, il vend, il alla, il vaine.

Nous osons, nous sautâmes, nous fîmes, nous vîmes.

Vous prenez, vous dites, vous lîtes, v. vîtes.

Ils lisent, ils boiront, ils vont, ils font.

27. **le, la, les → 1 verbe : Le, la, les** devant un verbe ne sont **jamais sujets**.

Les enfants le regardent. Ils la voient.

On ne les voyait pas, mais on les entendait.

28. **Inversion :** Sur l'arbre sifflent **deux merles**, chante **un rossignol**.

29. **C'est moi qui :** C'est **moi** (= je) qui ai fait cela, qui suis là.

C'est **toi** (= tu) qui as fait cela, qui es là.

30. **Nom et verbe :** Un travail ≠ il travaille ; un conseil ≠ il conseille.
Un accueilli ≠ il accueille, un appel ≠ il appelle.

RÉCAPITULATION des pages 3 — 6

Page 7

Nombres	x 2	x 4	x 8
78	57	123	65
	49	275	97
8,5	6,4	10,36	3,9
	0,3	53,8	0,48
..... / 10	 / 10	 / 10	 / 10

Nombres	: 2	: 4	: 8	: 40	: 80
14	76	62	34	3,2	480
	0,65		5,6	0,25	
16,4		0,64			0,04
..... / 10	 / 10	 / 10	 / 10	 / 10	 / 10

LE CARRÉ

Page 31

Cote	Périmètre	Aire	Cote	Périmètre	Aire
7 cm				44 cm	
12 cm			2,5 cm		81 m ²
0,7 cm					144 cm ²
1,2 m				2,8 km	
9 cm			19 km		
15 m			0,02 m		6,25 km ²
6 km				120 m	
0,09 m					36 a
21 cm					9 ha
150 m				360 cm	
1,9 m				84 m	
51 cm			13 m		
250 m			101 m		
13 dm				4,8 m	
7 hm					121 a
	32 cm			200 m	
	8,4 m		26 cm		400 cm ²
	0,2 m		0,25 dam		
	76 m		41 m		
	100 m			2,04 m	
	1 km				900 m ²
	60 cm				0,49 a
	4 m		80 cm		
	80 cm			0,760 km	
	2,8 m		0,9 m		
	10 m			320 mm	
	1,2 km				1600 cm ²
	104 m				
	0,28 m				
	6 km				
..... / 15	 / 15	 / 30	 / 30	 / 30	 / 30

17

$$\begin{array}{r}
 9 = 9 + 0 \\
 9 = 9 + 1 + 8 \\
 9 = 9 + 5 + 4 \\
 9 = 9 + 8 + 1 \\
 9 = 9 + 6 + 3 \\
 9 = 9 + 0 + 9 \\
 9 = 9 + 2 + 7 \\
 9 = 9 + 5 + 4 \\
 9 = 9 + 2 + 7 \\
 9 = 9 + 4 + 5 \\
 9 = 9 + 3 + 6 \\
 9 = 9 + 7 + 2 \\
 9 = 9 + 4 + 5 \\
 9 = 9 + 3 + 6 \\
 9 = 9 + 1 + 8 \\
 9 = 9 + 6 + 3
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 8 = 8 + 2 + 6 \\
 8 = 8 + 5 + 3 \\
 8 = 8 + 1 + 7 \\
 8 = 8 + 6 + 2 \\
 8 = 8 + 0 + 8 \\
 8 = 8 + 3 + 5 \\
 8 = 8 + 7 + 1 \\
 8 = 8 + 3 + 5 \\
 8 = 8 + 7 + 1 \\
 8 = 8 + 8 + 0 \\
 8 = 8 + 2 + 6 \\
 8 = 8 + 5 + 3 \\
 8 = 8 + 0 + 8 \\
 8 = 8 + 6 + 2 \\
 8 = 8 + 1 + 7 \\
 8 = 8 + 9 + 0 + 7
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0 \\
 4 = 4 + 0
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0 \\
 5 = 5 + 0
 \end{array}$$

20

*La Société des Libraires et Editeurs de la Suisse romande
vous invite à l'exposition itinérante d'ouvrages d'enseigne-
ment et de matériel éducatif*

L'édition scolaire romande

qu'elle organise à l'intention du corps enseignant.

LAUSANNE : Aula du collège secondaire de Béthusy - 3 et 4 octobre.

GENEVE : Théâtre de la cour St-Pierre, salle Odier - 10 et 11 octobre.

NEUCHÂTEL : Hall de la Bibliothèque de la Ville, collège latin - 17 octobre.

LA CHAUX-DE-FONDS : Foyer de la Société pédagogique, collège primaire - 24 octobre.

PORRENTRUUY : Ecole normale, salle de dessin - 30 octobre.

BIENNE : Ecole secondaire française, Prés-Ritter - 31 octobre.

FRIBOURG : Hall d'honneur de l'Université - 8 novembre.

SION : Centre scolaire du Sacré-Cœur, salle de chant - 14 et 15 novembre.

Livres et matériel pour les classes enfantines, primaires, secondaires, l'enseignement commercial, technique, professionnel et universitaire.

HEURES d'OUVERTURE : de 10 à 12 heures et de 14 à 19 heures.



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de Montreux

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27

Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
ouvre un cours spécial
dès le 27 octobre, pour les jeunes filles
ne disposant que des mois d'hiver.

Vos vacances cet hiver au soleil !

Choisissez nos voyages organisés par avion
Deux semaines, tout compris :

TUNISIE	dès Fr. 748.—
ILES CANARIES	dès Fr. 854.—
MAROC	dès Fr. 876.—
EGYPTE	dès Fr. 985.—
MADÈRE	dès Fr. 1171.—

Nombreux autres voyages, individuels ou en groupes avec guides expérimentés
Programmes détaillés, renseignements et inscriptions auprès de :

VOYAGES LAVANCHY S.A.

Lausanne
15, rue de Bourg
Tél. (021) 22 81 45

Vevey
18, rue du Simplon
Tél. (021) 51 50 44

TRANSPORTS INTERNATIONAUX — DÉMÉNAGEMENTS



le dimanche
30 septembre,
la Fête des
vendanges de
Neuchâtel
sera heureuse
de vous accueillir

Prêts hypothécaires
Emission de bons de caisse
Dépôts d'épargne

36 agences dans le canton

auquel est adjointe la

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

Caisse d'Epargne Cantonale

LAUSANNE

garantie par l'Etat



Pour
la rentrée des
classes
boîtes de couleurs
pastels
encre de
Chine



Talens & Fils SA Olten

**LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND**

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, rue de Lausanne 34

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

MORGES

Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE

Restaurant D.S.R., place de la Gare

Qui fait de la PHOTOGRAPHIE
Toujours se souviendra
Et à l'envi méditera
Sur les heures claires de la VIE

Appareils, films, accessoires
Travaux d'amateurs de haute qualité

R. Schnell & Cie

Place St-François 4, Lausanne

**PHOTO
PROJECTION
CINÉ**



Visitez nos Expositions

à Lausanne
Rue César-Roux 14

à Genève
Rue de la Servette 69
Tél. (022) 34 93 10

**vous
meuble
pour
la
vie**

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J.A.
Montreux 1